DELIBERATION N° 11

Affectation du résultat de l'exercice 2013 – Budget principal

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants :37

LE 3 JUILLET DEUX MILLE QUATORZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 25 juin 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric (à partir de la question n°6), Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°13), M. GUEROUT François, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël (à partir de la question 2 bis), M. DESMAREST Luc, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme THETIOT Danièle, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean, Mme JEANVOINE Sandra.

Sont absents et excusés : M. WEISZ Frédéric (de la question n°1 à la question n°5), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à la question n°12), Mme AUDIGOU Sabine, M. MENARD Joël (de la question n°1 à la question n°2), Mme BOUVIER-LAFOSSE Isabelle, Mme CLAPISSON Paquita, Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie, M. BREBION Bernard.

Pouvoirs ont été donnés par : M. WEISZ Frédéric à M. BUSSY Florent (de la question n°1 à la question n°5), M. ELOY Frédéric à Mme AVRIL Jolanta (de la question n°1 à la question n°12), Mme AUDIGOU Sabine à Mme BUICHE Marie-Luce, M. MENARD Joël à M. LANGLOIS Nicolas (de la question n°1 à la question n°2), Mme BOUVIER-LAFOSSE Isabelle à M. CAREL Patrick, Mme CLAPISSON Paquita à Mme RIDEL Patricia, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean, M. BREBION Bernard à Mme JEANVOINE Sandra.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

…/…

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté prioritairement au résultat déficitaire de la section d'investissement.

	Excédent de fonctionnement	**Résultat d'investissement**	**Solde des Restes à Réaliser**
Ville de Dieppe	5 010 316,56 €	- 1 756 239,04 €	- 161 303,89 €
Salles Municipales	122 258,44 €	0 €	0 €
Parking du Centre Balnéaire	764 075,82 €	- 183 350,61 €	0 €
TOTAL	**5 896 650,82 €**	**- 1 939 589,65 €**	**- 161 303,89 €**

Vu :

- la dissolution du Budget des Salles Municipales en date du 28 novembre 2013,

- la dissolution du Budget du Parking du Centre Balnéaire en date du 22 janvier 2014,

- la reprise de l'actif et du passif des budgets dissous dans le budget principal de la Ville actée par délibérations des 28 novembre 2013 et 22 janvier 2014,

- le Budget Supplémentaire 2014 en date du 12 juin 2014 intégrant ces reprises,

- l'excédent de fonctionnement cumulé de la section de fonctionnement tous budgets confondus s'élevant à : 5 896 650,82 €,

- le résultat négatif d'investissement s'élevant à 1 939 589,65 €

Considérant :

- les restes à réaliser qui présentent un solde négatif de 161 303,89 €,

- l'avis de la commission n° 1 du 1er juillet 2014,

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat comme suit :

En recette d'investissement :

Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 2 100 893,54 € montant nécessaire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE l'affectation du résultat de l'exercice 2013 – budget principal, par :**

- **30 voix « pour » : Groupe « Dieppe Ecologique et Solidaire », Groupe des « Elus Citoyens, Républicains et Communistes de Dieppe »,**
- **7 voix « contre » : Groupe « Dieppe au Coeur »,**
- **2 « abstentions » : « Unis pour Dieppe ».**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire